

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

Adopté

N° CS940

AMENDEMENT

présenté par
Mme Colin-Oesterlé, rapporteure

ARTICLE 4

À l'alinéa 10, substituer au mot :

« inférieur »

les mots :

« si sa durée est inférieure ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.